



# FINALES DU CHALLENGE DE L'AMITIE SF – SM

**2017**

## CAHIER DES CHARGES

### Sommaire

#### 1. Dispositions générales,

- Description de l'événement
- Description de l'action
- Règlement sportif
- Installations
- Equipements
- Responsable de salle

#### 2. Candidatures,

- Dépôt de candidatures
- Affiliation
- Homologation des installations
- Sécurité, assurance et convivialité

#### 3. Communication,

- Promotion
- Relation presse

#### 4. Salles et terrains,

- Le terrain
- Les bancs des équipes
- L'éclairage
- L'appareillage électronique

### **Comité de l'Yonne de Basket-Ball**

# Dispositions générales

---

## 1. Description de l'événement

Le Comité de l'Yonne de Basket-Ball, siégeant 16 boulevard de la Marne à Auxerre, organise les finales du Challenge de l'Amitiés en Seniors Masculins et Féminins.

## 2. Description de l'action.

Les Finales du Challenge de l'Amitié concernent les catégories Seniors Féminins et Seniors Masculins, ouvertes à toutes les équipes du département (évoluant au niveau national, régional et départemental), sur engagement.

## 3. Règlement sportif

Les rencontres se disputent suivant le règlement officiel d'une rencontre classique.

Le début de chaque rencontre est fixé comme suit :

- Finale Challenge de l'Amitié - Masculin
- Finale Challenge de l'Amitié - Féminin

Ou inversement

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes, sont jouées jusqu'à l'obtention d'un résultat avec un écart.

Les arbitres sont désignés par la CDO. Les frais de péréquation sont à la charge du Comité.

Il revient à la charge du club organisateur de prévoir les OTM afin de veiller au bon déroulement des rencontres.

Attention = les clubs arriveront dans la salle 45 mn avant le début de leur rencontre.

Les rencontres en séniors se déroulent selon les modalités du championnat, en 5 contre 5.

Le temps de jeu est fixé à 4 ¼ temps de 10 minutes pour les catégories Seniors F et M.

Il est fortement conseillé de prévoir un 2<sup>ème</sup> ordinateur en secours. Un chronomètre des tirs sera un plus dans l'étude du dossier.

## 4. Installations

Le terrain devra répondre aux normes FFBB.

Les compétitions devront se dérouler dans une salle équipée :

- de tribunes pour les spectateurs mais aussi pour les différentes équipes et leurs familles,
- d'une sonorisation pour les annonces diverses, la diffusion de musique d'ambiance et le protocole.

**Le club devra organiser un vin d'honneur (à l'attention des joueuses, joueurs, dirigeants, officiels, etc...) après le dernier match.**

**Il devra proposer un stand « buvette » et fournir une boisson (à servir éventuellement au verre) après chaque match aux équipes et aux officiels (arbitres, OTM et responsables du Comité).**

**Le club fournira avant chaque début de match, à chaque équipe, 6 grandes bouteilles d'eau (neuves) de 1 litre ½ ou éventuellement 1 bouteille d'eau de 50 cl à chaque joueur(euse) ; fournir également 1 bouteille d'eau de 50 cl à chaque arbitre et OTM.**

## 5. Equipements

Le club se portant candidat doit satisfaire aux règlements sportifs des championnats et fournir :

- 1 table de marque pour 4 personnes (les officiels et un responsable du comité).
- 2 bancs de touche pour joueurs et accompagnateurs.
- 4 chaises pour les changements.
- 1 chronomètre mural avec les scores, visible des officiels, des joueurs et des spectateurs.
- 1 chronomètre des tirs.
- 1 flèche des alternances.

## Comité de l'Yonne de Basket-Ball

- 1 signal sonore très puissant.
- 1 jeu de plaquettes réglementaires.
- 2 fanions rouges (fautes).
- 1 panneau complet de secours.
- 2 filets de rechange.
- 1 trousse à pharmacie.

## 6. Responsable de salle

Le club organisateur sera responsable du bon déroulement de la compétition et devra assurer le service d'ordre dans la salle.

## Candidatures

---

### 1. Dépôt de candidatures

Les candidatures motivées doivent être envoyées au secrétariat du Comité, celles-ci seront étudiées lors d'une réunion de Commission Sportive. Le groupement sportif sera retenu sur décision de cette Commission.

### 2. Affiliation

Les groupements sportifs qui posent leur candidature doivent être affiliés à la Fédération Française de basket-ball et doivent être à jour vis-à-vis de la comptabilité du Comité.

### 3. Homologation des installations

Le groupement sportif organisateur doit s'assurer de l'homologation de ses installations sportives pour les rencontres de basket-ball.

### 4. Sécurité, assurance et convivialité

Le groupement sportif organisateur doit :

- Vérifier auprès de l'organisme propriétaire des locaux, qu'il est prévu une renonciation à recours dans le contrat d'assurance, afin de dégager les utilisateurs de la responsabilité locative.
- S'entourer de toutes les garanties, en respectant les règlements dictés par les pouvoirs publics et les autorités sportives.
- Tenir à disposition du comité, le compte rendu de la visite légale de sécurité effectuée par l'autorité compétente.
- Le comité se réserve le droit de choisir une autre salle si les installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité.
- Le groupement organisateur doit proposer un stand « boissons et restauration (salée et sucrée) », au bénéfice du club et organiser à ses frais un vin d'honneur en fin de journée.
- Le groupement organisateur doit proposer, à ses frais :
  - une boisson (à servir éventuellement au verre) à chaque équipe et aux officiels (arbitres, OTM et responsables du Comité) à chaque fin de match,
  - avant chaque début de match, à chaque équipe, arbitre et OTM fournir de l'eau (voir Dispositions générale « 4. Installations »).

## Comité de l'Yonne de Basket-Ball

## Communication

---

### 1. Promotion

Le Comité de l'Yonne doit fournir (le jour même) les visuels nécessaires à la réalisation des supports de promotion et apportera les coupes.

Le secrétariat du Comité se charge de concevoir et d'envoyer : message et affiche (l'affiche doit être également mise en ligne sur le site du Comité « basket89.fr ») à tous les clubs 89.

### 2. Relation presse (à réaliser avec le club organisateur)

Le Comité de l'Yonne de Basket-Ball se charge de faire paraître des articles dans l'Yonne Républicaine et autres médias avant et après l'événement.

Contactez Radio France Bleu, etc... pour annoncer l'événement.

## Salles et terrains

---

### 1. Le terrain

Les terrains de basket doivent être conformes à la norme FFBB.

Le tracé doit correspondre au règlement en vigueur.

### 2. Les bancs des équipes

Situés de part et d'autre de la table de marque, ils devront accueillir 14 personnes et se situer à une distance minimum de 2 mètres par rapport à la ligne de touche.

### 3. L'éclairage

Il doit répondre au règlement officiel de la FFBB.

### 4. L'appareillage électronique

La salle doit être équipée du matériel correspondant à la réglementation.

Un technicien (bénévole), capable d'intervenir en cas de panne devra être présent, ou à défaut pourra être joint par téléphone toute la journée.

**Le comité vous souhaite pleine réussite dans l'organisation de cette manifestation.**

### Comité de l'Yonne de Basket-Ball